



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de
Pressagny l'Orgueilleux

Envoyé en préfecture le 21/11/2022
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Affiché le
ID : 027-212704779-20221108-DL50_2022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **08 novembre 2022 à 20h00** - Date de convocation : **31 octobre 2022**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Monsieur Pascal CARRIER**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, CARRIER, ANDRIEUX, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LOCHON, LE LAN-LE LUYER, DESCHAMPS

Memres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Mme MAGNAUDEIX (pouvoir à P.CARRIER), M. WECKSTEIN (pouvoir à P.MAINGUY), M.VAUZOU (pouvoir à M. GUION)

DELIBERATION n° 50/2022 – PROJET AMÉNAGEMENTS SUR LE TERRAIN DE FOOTBALL. PRÉSENTATION ET VALIDATION DE PRINCIPE

Dans le cadre du développement économique de notre village et en prenant en compte le tracé du projet « Vélo Route », il est apparu opportun d'envisager l'aménagement du terrain de l'ancien stade. M. le Maire évoque la réflexion en cours et différentes réunions avec le Département et l'Agence de la Ruralité.

Les thématiques envisagées sur cette « Aire de Loisirs » :

- 1) hébergements légers
- 2) atelier d'auto réparation de d'entretien
- 3) relais informations services
- 4) aire de jeux
- 5) stationnement camping cars

Ce projet est actuellement au stade des réflexions, aussi bien par la municipalité que par les autorités et l'Office du Tourisme. Celles-ci portent à la fois sur l'intégration de ces activités dans le site et les divers financement possibles pour faire aboutir les projets. M. le Maire demande un accord de principe pour poursuivre les études.

Vote : Unanimité



Le Maire, Pascal MAINGUY